



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 7 juillet 2017

DÉLIBÉRATION

N° 72 - 07.07.2017

En exercice.....26
Présents19
Votants23
Abstention.....0

**AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET
SPORTIVES**

**15. EQUIPEMENTS SPORTIFS
CENTRE AQUATIQUE AQUARÉ
Rapport d'activité 2016 et**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT,
Le 7 juillet,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 30 juin 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer :
La Flotte : Mme Isabelle Masion-TIVENIN,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL, Mme Catherine JACOB,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Monsieur Jean-Louis OLIVIER (donne pouvoir à Madame Ghislaine DOEUFF), Madame Béatrice TURBE, Monsieur Patrick RAYTON, Monsieur Léon GENDRE (donne pouvoir à Madame Isabelle Masion-Thivenin), Monsieur Jean-Paul HERAUDEAU, Madame Isabelle RONTE (donne pouvoir à Monsieur Lionel QUILLET) et Monsieur Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Madame Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : M. Francis VILLEDIEU.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20170707-D201773-DE
Regu le 10/07/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 7 juillet 2017

DÉLIBÉRATION

N° 72 - 07.07.2017

En exercice....26
Présents19
Votants23
Abstention.....0

**AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET
SPORTIVES**

**15. EQUIPEMENTS SPORTIFS
CENTRE AQUATIQUE AQUARÉ
Rapport d'activité 2016**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-9 et L.1411-3,

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et notamment son article 52,

Vu l'arrêté du 16 juin 1998 relatif au plan d'organisation de la surveillance et des secours dans les établissements de natation et d'activités aquatiques d'accès payant,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment le 3^{ème} groupe de l'article 5.2 relatif à la construction, la réhabilitation, l'aménagement, la gestion et l'entretien des équipements sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la définition de l'intérêt communautaire et notamment le 3^{ème} groupe de l'article 5.2 relatif à la construction, réhabilitation, aménagement, gestion et entretien des équipements sportifs dont un centre aquatique à Saint Martin de Ré,

Vu la délibération du 4 octobre 2007 portant exploitation et gestion du centre aquatique dans le cadre d'une convention de délégation de service public de type affermage,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 26 juin 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 26 juin 2017,

Considérant que le délégataire doit produire un rapport annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à la délégation et une analyse de la qualité de service, chaque année,

Considérant que son examen doit être inscrit dès sa communication, à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante, afin que celle-ci en prenne acte,

Considérant qu'au cours de l'année 2016, 88 066 personnes ont fréquenté le Centre Aquatique :

- Scolaires : 5 723 entrées,
- Activités : 29 846 entrées,
- Groupes : 170 entrées,
- Nageurs : 47 331 entrées,
- Espaces balnéothérapie : 4 996 entrées,

représentant une baisse de la fréquentation de 4,21 %, liée à une baisse de la fréquentation du public de l'espace piscine (nageurs et activités) et de l'espace balnéothérapie, en raison des bonnes conditions météorologiques pendant les mois de juillet et août (été chaud et peu pluvieux) ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20170707-D201773-DE
Regu le 10/07/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 7 juillet 2017

DÉLIBÉRATION

N° 72 - 07.07.2017

En exercice.....26
Présents.....19
Votants.....23
Abstention.....0

**AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET
SPORTIVES**

15. EQUIPEMENTS SPORTIFS

CENTRE AQUATIQUE AQUARE

**Rapport d'activité 2016 et avis sur le Plan d'Organisation de
la Surveillance et des Secours (POSS)**

Considérant que le résultat net des comptes reste négatif (- 9 295,97 €), mais à un niveau moindre qu'en 2014 (- 51 582,09 €) et 2015 (- 32 434,12 €), à savoir :

- Total des produits : 699 961,28 €,
- Total des charges : 709 257,25 € ;

Considérant que les recettes perçues sont en augmentation entre 2015 et 2016 de 36 879,45 € en raison principalement de la contribution (+ 79 026,55 €) ;

Considérant les postes de charges ayant augmenté entre 2015 et 2016, sont :

- Les fluides, soit + 14 539,88 €,
- Les charges de personnel, soit + 3 021,35 €,
- Les charges diverses + 2 731,37 €, et plus particulièrement la provision pour risques et charges,
- Les impôts et taxes, soit + 489,70 € ;

Considérant les obligations de la société Vert Marine, au regard de l'élaboration du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) ;

Considérant la demande de la Direction départementale de la cohésion sociale de la Charente-Maritime de soumettre le POSS à l'avis de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré ;

Compte-tenu du volume important du rapport d'activité et du POSS de Vert Marine, ceux-ci sont :

- disponibles auprès du service des Assemblées de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré aux jours et heures habituels,
- accessibles via le lien internet transmis par e-mail les 30 juin et 4 juillet 2017 à chaque mairie ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de prendre acte du rapport annuel 2016 de la Société VERT MARINE, délégataire du Centre Aquatique AQUARE, joint en annexe de la présente délibération,
- de donner un avis favorable sur le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours, présenté par la Société Vert Marine, délégataire du centre aquatique Aquare, joint en annexe de la présente délibération.

Affichée le :

Le Président

Certifie soussigné le Maire de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré

Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

017-24 17 00 59 - 017 07 07 58 41 73 - DE

Reçu le 10/07/2017

